



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



UN-OHRLLS

United Nations Office of the High Representative for
the Least Developed Countries, Landlocked Developing
Countries and Small Island Developing States

HUITIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

THE EMIRATES PALACE, ABU DHABI, ÉMIRATS ARABES UNIS | 2 NOVEMBRE 2019

Accélérer l'industrialisation dans les pays les moins avancés: prendre en compte

Les enseignements tirés et les solutions novatrices

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE



Déclaration ministérielle

« Accélérer l'industrialisation dans les pays les moins avancés : prendre en compte les enseignements tirés et les solutions novatrices »

Huitième Conférence ministérielle des pays les moins avancés (PMA) organisée par l'ONUDI, Abou Dhabi, 2 novembre 2019

Nous, Ministres de l'industrie, de l'économie et/ou du commerce et/ou Chefs de délégation des pays les moins avancés (PMA), réunis à Abou Dhabi le 2 novembre 2019 à l'occasion de la huitième Conférence ministérielle des pays les moins avancés organisée par l'ONUDI pour fournir une orientation stratégique en vue d'accélérer la progression des PMA vers un développement industriel inclusif et durable,

Rappelant la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adoptée par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, et approuvée par l'Assemblée Générale dans sa résolution 65/280 du 17 juin 2011, dans laquelle l'Assemblée a invité les parties prenantes concernées à s'engager à mettre en œuvre le programme d'action, rappelant également la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

Guidée par la Charte des Nations Unies et les principes énoncés dans la résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030", et sa reconnaissance de la responsabilité partagée des personnes, de la planète, de la prospérité, de la paix et du partenariat,

Accueillant avec satisfaction la déclaration politique du forum politique de haut niveau intitulée " Préparer une décennie d'action et de résultats pour le développement durable " du Sommet sur les objectifs de développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale, adopté le 15 octobre 2019 et en maintenant la détermination d'ici à 2030, éliminer partout la pauvreté et la faim; lutter contre les inégalités dans et entre les pays; construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives et créer les conditions d'une croissance économique durable, inclusive et durable, d'une prospérité partagée et d'un travail décent pour tous, en tenant compte des différents niveaux de développement et des capacités nationaux;

Réitérant l'importance de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Nouveau Programme pour les villes adopté à Quito par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III),



Réaffirmant l'objectif global du Programme d'action d'Istanbul, qui est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de permettre aux pays les moins avancés de sortir de cette catégorie,

Rappelant la déclaration ministérielle sur le Programme d'action d'Istanbul adoptée à New York le 26 septembre 2019, notamment la préoccupation qui y est exprimée face à la diminution des apports d'aide publique au développement et à ses conséquences sur la réalisation des objectifs de développement durable, et la demande qui y est adressée aux partenaires de développement pour qu'ils atteignent les cibles fixées, à l'heure où les PMA commencent à être frappés par des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques et subissent des pénuries de ressources ;

Saluant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et les propositions de délibérations et de préparatifs en vue de l'élaboration, pour l'après-2020, d'un nouveau programme d'action en faveur des PMA, concernant notamment la définition de son champ d'action et de sa durée, les examens nationaux et régionaux, les réunions du comité préparatoire et les contributions du système des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations internationales,

Approuvons par la présente la Déclaration de la huitième Conférence ministérielle des PMA organisée par l'ONUDI, figurant à l'annexe 1.



Annexe I

Prochaine décennie du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous réaffirmons notre attachement à la réalisation du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, qui reste un but prioritaire pour les PMA. Les plans nationaux de développement et les grandes orientations des PMA continueront de bénéficier du consensus mondial qui existe sur l'urgence de s'attaquer aux difficultés de développement de ces pays, lesquelles se retrouvent dans les 18 cibles relatives aux PMA associées aux objectifs de développement durable. Alors que le programme d'action en faveur des PMA s'apprête à entrer dans une nouvelle décennie, qui correspond également à la dernière décennie des objectifs de développement durable, nous prions instamment les partenaires de développement, à l'échelle mondiale, les organismes des Nations Unies, les institutions de financement du développement et les autres organismes bilatéraux et multilatéraux de s'employer activement à établir des partenariats efficaces et à obtenir les résultats prévus ;
2. Nous saluons les efforts faits pour réformer le système des Nations Unies pour le développement et nous nous engageons à orienter et utiliser efficacement le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies et à donner au développement industriel une place importante lors de l'élaboration du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable/bilan commun de pays et tout au long de sa mise en œuvre. Prenant note des possibilités offertes par le système des coordonnateurs résidents redynamisé, nous prions instamment les organismes des Nations Unies et les autres acteurs du développement de renforcer les partenariats établis au niveau des pays ;
3. Nous prenons note du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de son approche globale axée sur les programmes, et nous soulignons la nécessité pour chaque organisme des Nations Unies d'adopter une telle approche lors de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays. À cet égard, nous considérons que les modalités d'application que sont les programmes de partenariat pays et les programmes de pays et de l'ONUDI sont des outils efficaces pour traduire le développement industriel inclusif et durable en mesures concrètes et en vue d'établir des partenariats efficaces pour mobiliser des ressources en faveur des PMA ;
4. Nous saluons la contribution des partenaires de développement à la réalisation des objectifs de développement durable et les progrès accomplis à ce jour par plusieurs des pays les moins avancés, et soulignons qu'il faudra en faire beaucoup plus pour que ces objectifs soient atteints dans l'ensemble des PMA. Face à ce défi, il est indispensable de revitaliser la transformation structurelle des PMA, de renforcer leurs capacités productives, de promouvoir leur industrialisation, de rendre leur croissance économique viable et de



créer des emplois décents pour permettre à ces pays d'atteindre les objectifs de développement durable ;

5. Nous réaffirmons que la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 et des objectifs qui y sont associés est de la plus haute importance pour les PMA, car l'industrialisation est reconnue comme un moteur de croissance économique et de développement national. Par conséquent, une accélération de la progression des PMA vers un développement industriel inclusif et durable dynamiserait la transformation nationale engagée dans ces pays pour les faire sortir de la catégorie des PMA. De plus, les retombées d'une industrialisation inclusive et durable bénéficieraient au pays dans son ensemble, sans faire de laissés-pour-compte, et à l'ensemble des pays ;
6. Nous rappelons l'objectif, énoncé dans le Programme d'action d'Istanbul, de doubler la part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans le produit intérieur brut (PIB) des PMA pour stimuler la croissance et l'emploi et atteindre l'objectif de développement durable n° 9. Nous sommes préoccupés par la faiblesse des progrès accomplis dans la réalisation de cet important objectif, d'où la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer cette VAM et atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable en renforçant les partenariats multipartites afin de mobiliser des ressources en faveur d'un développement industriel inclusif et durable ;

Changements climatiques et obstacles au développement industriel

7. Nous continuons à alerter sur le danger croissant que représentent les changements climatiques, dont les effets néfastes pèsent de façon disproportionnée sur les PMA, et notons que le défi est avant tout de prendre des mesures efficaces pour renforcer la résilience de ces pays face aux conséquences inévitables des changements climatiques. L'industrie et l'énergie jouant un rôle important dans les mesures d'atténuation et d'adaptation, nous demandons à l'ONUDI de promouvoir, dans les PMA, des modèles d'industrie verte et des solutions à faible émission de carbone reposant sur les énergies renouvelables, compte tenu de leurs priorités nationales.
8. Réitérant l'appel lancé dans la déclaration ministérielle sur le Programme d'action d'Istanbul adoptée à New York le 26 septembre 2019, nous prions instamment les partenaires internationaux de fournir un appui financier et technique aux PMA et de les faire bénéficier du transfert de technologie afin qu'ils puissent tous s'engager effectivement dans un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions, qui contribue à protéger la vie des populations, l'économie et les systèmes ;
9. Nous saluons l'accord, conclu à Katowice, qui définit des règles pour appliquer l'Accord de Paris, en particulier des moyens de mesurer les réductions d'émissions des pays et d'en rendre compte, et nous soulignons qu'il faut que les pays développés et les pays en développement responsables d'importantes émissions de carbone continuent à prendre



des mesures énergiques d'atténuation des changements climatiques. À cet égard, nous prenons note des contributions au Fonds vert pour le climat annoncées par de nombreux pays et par des entreprises privées lors du Sommet sur l'action pour le climat organisé par le Secrétaire général en marge de la soixante-quatorzième Assemblée générale des Nations Unies ;

10. Nous saluons le coup d'envoi officiel, donné lors de ce même Sommet Action Climat 2019, d'une plateforme d'investissements pour le climat. Nous prenons note de son objectif : mobiliser directement 1 000 milliards de dollars des États-Unis d'investissements dans les énergies propres d'ici à 2025 dans 20 PMA la première année ;

Coopération technique et services de conseil stratégique

11. Nous sommes conscients que la coopération technique constitue, pour les organismes du système des Nations Unies pour le développement, un moyen essentiel de fournir des services de renforcement des capacités aux PMA, et nous nous engageons à la faciliter à titre prioritaire dans le cadre de nos plans de développement nationaux ;
12. Nous soulignons l'importance qu'ont les services de l'ONUDI dans les domaines de la création d'une prospérité partagée, du renforcement de la compétitivité économique, de la protection de l'environnement et du renforcement des connaissances et des institutions, pour renforcer les capacités productives et faciliter la transformation structurelle dans les PMA. Compte tenu de ce rôle important que joue l'ONUDI, nous prions instamment l'Organisation de continuer à mettre en œuvre des programmes de coopération technique, à fournir des services consultatifs et à organiser des forums mondiaux afin d'accélérer les progrès des PMA vers une industrialisation inclusive ; en particulier, nous prions instamment l'ONUDI de développer ses cadres de programmation – programmes de pays et programmes de partenariat pays – et d'inviter les gouvernements à prendre activement les rênes de la programmation et de la mobilisation de fonds ;
13. Tout en prenant note du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de l'approche cohérente imaginée par le système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, nous encourageons l'ONUDI à continuer d'adopter une approche axée sur les programmes. À cet égard, nous saluons les mesures prises par l'ONUDI pour mettre en œuvre des PCP également au Cambodge, au Rwanda et en Zambie, et lui demandons de continuer à appliquer ce modèle, lancé à titre d'essai au Sénégal et en Éthiopie, dans d'autres PMA de toutes les régions, voire de le généraliser, en tenant compte des enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours et des meilleures pratiques adoptées ;
14. Nous félicitons les pays – Angola, Bhoutan, Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu – qui s'apprêtent à sortir de la catégorie des PMA dans les prochaines années, et soulignons l'importance des services d'appui et de coopération technique personnalisés



que leur fournit le système des Nations Unies pour le développement pour leur permettre de continuer à développer leurs capacités productives. À cet égard, nous ne doutons pas du rôle important que jouera l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, sous la direction du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et nous y sommes attachés ;

15. Nous savons que, dans la plupart des PMA, un des défis structurels majeurs est d'augmenter la part de la production manufacturière dans le PIB. Par conséquent, nous redoublerons d'efforts pour accélérer l'accumulation de capital, le développement des connaissances, l'acquisition et la diffusion de la technologie, l'augmentation de la valeur ajoutée et la création d'emplois dans le secteur manufacturier. Nous nous efforcerons aussi davantage de stimuler le renforcement des capacités productives dans l'industrie manufacturière à forte intensité de travail, l'objectif étant d'augmenter la production et la qualité des biens déjà produits et de maximiser la création directe d'emplois. À cet égard, nous demandons à l'ONUDI d'étudier la puissance et l'efficacité des politiques nationales et des capacités institutionnelles des PMA, et d'aider ceux qui le demandent, par des services consultatifs, à définir avec plus de précision leurs politiques industrielles pour l'avenir ;
16. Nous soulignons qu'il est nécessaire que les accords commerciaux multilatéraux contribuent à l'élaboration d'initiatives efficaces de production et d'exportation de biens et de services dans les PMA, afin d'accélérer et d'accompagner leur sortie de la catégorie des PMA, et nous saluons la création de la Zone de libre-échange continentale, sous les auspices de l'Union africaine, et le soutien qu'elle a suscité de la part de la communauté internationale ;
17. Nous constatons que les PMA sont encore loin d'avoir atteint la cible fixée dans le Programme d'action d'Istanbul – porter à 2 % leur part dans les exportations mondiales – et la cible 17.11 associée aux objectifs de développement durable – doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (d'ici à 2020). Nous nous engageons par conséquent à coopérer avec nos partenaires internationaux pour assurer aux PMA un accès aux marchés et transformer leurs avantages relatifs en avantages concurrentiels ;

Développement de partenariats

18. Nous prenons note avec satisfaction du Point annuel 2019 du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable et nous nous inquiétons de la faiblesse des progrès accomplis par les PMA dans la réalisation de ces objectifs, ce qui nous impose de redoubler d'efforts dans ce sens. Pour réunir suffisamment de ressources financières, techniques et institutionnelles, nous devons renforcer les partenariats multipartites axés, en particulier, sur le développement des capacités productives, l'élimination de la pauvreté, la promotion



d'une croissance inclusive et la mise en place de systèmes de protection sociale, particulièrement pour les plus pauvres et les plus vulnérables ;

19. Nous réaffirmons que la collaboration entre les États Membres, l'ONUDI, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) – et en particulier le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement –, les organisations apparentées à l'ONU, les institutions financières et d'autres partenaires de développement et donateurs est essentielle pour aider les PMA à sortir de cette catégorie, notamment en intensifiant l'assistance technique et les activités de développement des capacités, tout en élaborant des systèmes ou mécanismes de financement et d'investissement innovants qui favoriseront la réalisation des objectifs et des mesures nécessaires en vue du reclassement des PMA, sous la direction active des gouvernements hôtes ;
20. Nous prenons note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA III) sous la direction de l'ONUDI, conformément à la résolution A / RES / 70/293 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sujet en 2016. Nous apprécions, en particulier, les diverses initiatives entreprises par le Secrétariat, notamment l'élaboration d'une feuille de route commune pour la mise en œuvre de l'IDDA III afin de garantir un impact plus important sur le développement; le lancement de l'initiative des Champions de l'IDDA III, composée de chefs d'État de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Niger, du Sénégal, d'Afrique du Sud, de Zambie, d'Égypte et de Malte, initiative qui constitue dans une plate-forme de haut niveau pour la promotion de l'industrialisation de l'Afrique, y compris des PMA; l'institutionnalisation des points focaux de l'IDDA III dans diverses agences des Nations Unies, des institutions africaines intergouvernementales et régionales, y compris la Commission de l'Union africaine et les institutions économiques régionales, ainsi que des institutions de financement du développement et du secteur privé en vue d'une coopération renforcée aux activités de l'IDDA III; la mise en œuvre de divers programmes concrets de développement industriel, notamment les programmes de partenariats de pays dans divers pays africains. À cet égard, nous appelons l'ONUDI à intensifier ses travaux dans le cadre de l'IDDA III pour soutenir l'industrialisation dans les pays les moins avancés.

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

21. Nous prenons note avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement sont engagés dans une forme ou une autre de coopération au service du développement. Les partenariats du Sud et les solutions du Sud aux problèmes du Sud étant considérés comme rentables, le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a mis en évidence l'importance de la coopération Sud-Sud ;



22. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud, un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud, se diversifie et permet d'établir de nouveaux partenariats et de nouvelles formes de coopération. Toutefois, nous sommes aussi parfaitement conscients qu'il est nécessaire de renforcer et d'améliorer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en envisageant une collaboration plus novatrice qui contribue à améliorer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du futur programme d'action en faveur des PMA. À cet égard, nous demandons que les modèles de coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire qui ont fait leurs preuves et les meilleures pratiques en la matière – en particulier dans les domaines du développement des infrastructures, du transport en transit, du renforcement des capacités productives, de l'énergie, des sciences et techniques, du commerce et des investissements – soient recensés et intégrés en vue d'être reproduits ultérieurement dans les PMA ;
23. Nous soulignons l'importance des initiatives de coopération Sud-Sud telles que le nouveau Consortium d'universités des PMA sur les changements climatiques, une plateforme de renforcement des capacités à long terme constituée de 10 universités. Cette initiative, mise en place à l'échelle des PMA, a été approuvée par les ministres des PMA réunis à Addis Abeba en octobre 2018 ;

Promotion des investissements et financement de l'industrialisation

24. Nous soulignons le rôle crucial que joue la mise en place de partenariats multipartites dans le domaine de la promotion des investissements. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction du programme de développement des capacités des organismes de promotion des investissements des PMA élaboré conjointement par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'ONUDI, l'Organisation internationale du Travail, le Cadre intégré renforcé et la World Association of Investment Promotion Agencies. De plus, nous demandons une contribution de tous les partenaires afin de permettre aux organismes de promotion des investissements d'attirer, de diversifier et de retenir les investissements directs étrangers pour en tirer le plus de bénéfices possible et favoriser le développement du secteur privé dans les PMA, et ainsi contribuer à leur sortie durable de cette catégorie ;
25. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux conférences internationales sur le financement du développement, et des obstacles et des perspectives qu'il y a recensés. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait, énoncé dans le document final du forum de 2019 sur le suivi du financement du développement, que des pans du système multilatéral connaissent des difficultés et que si l'on poursuit sur cette lancée, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030. Sur la base de cet avertissement du forum, nous demandons aux partenaires de développement de redoubler d'efforts et de détermination pour donner suite à la décision, figurant dans le



Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion des investissements en faveur des PMA ;

26. Nous nous engageons à rendre le climat des affaires plus propice à l'investissement, grâce au soutien accru des partenaires de développement et des institutions financières internationales, notamment en améliorant la prévisibilité, la gouvernance et la transparence, y compris en ce qui concerne les pratiques et les politiques de passation de marchés publics. Nous avons noté que les fournisseurs s'intéressaient de plus en plus à la capacité des organismes de financement public du développement de mobiliser de nouvelles sources – commerciales – de financement, donnant lieu à ce que l'on désigne souvent sous le nom de « financement mixte ». Toutefois, l'expérience montre que jusqu'à présent, les PMA sont largement exclus de ce mode de financement, en raison des obstacles qui rendent leur environnement peu favorable, par exemple les risques macroéconomiques, les risques liés à la gouvernance et d'autres risques, et, concernant les projets, la petite taille des projets et les difficultés liées à leur élaboration. Nous nous engageons à surmonter ces obstacles afin de pouvoir bénéficier de ce mode de financement et nous demandons l'assistance des organismes des Nations Unies qui ont contribué au programme de développement des capacités ;

Énergie, infrastructure, innovation et adaptation des nouvelles technologies

27. Nous sommes préoccupés par le fait que l'accès universel à une énergie moderne d'ici à 2030 reste un défi majeur pour les PMA. La question de l'énergie durable, qui a trois enjeux – l'accès à l'énergie, la maîtrise de l'énergie et des sources d'énergie renouvelables – est un facteur essentiel de développement qui permet la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Nous invitons donc les partenaires à apporter une contribution accrue sous forme de technologies, d'investissements et de ressources ;
28. Nous soulignons qu'il importe de bâtir des infrastructures résilientes à des fins productives, notamment dans les énergies renouvelables et le numérique, et de promouvoir l'innovation par le transfert de connaissances et de technologie, qui sont indispensables pour s'engager réellement dans la nouvelle révolution industrielle (l'industrie 4.0) et permettre ainsi aux PMA de prospérer et de s'acheminer vers une sortie de leur catégorie ;
29. Nous sommes conscients de l'importance des technologies numériques et des possibilités qu'elles offrent dans le domaine du commerce, et nous nous engageons à étudier cette option par la promotion du commerce électronique dans les PMA. Nous réitérons l'appel lancé aux États Membres développés dans la Déclaration ministérielle du 25 septembre 2019 pour qu'ils offrent un accès préférentiel au marché à tous les biens et services exportés directement par des fournisseurs issus de PMA sur des plateformes de commerce en ligne. À cet égard, nous attendons avec intérêt que les pays du Groupe des Vingt (G20)



honorent l'engagement qu'ils ont pris lors du sommet du G20 organisé en Allemagne en 2017 en intensifiant leur action concertée pour permettre aux PMA de participer pleinement aux échanges commerciaux numériques ;

30. Nous saluons le travail d'analyse mené par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et par d'autres entités des Nations Unies sur la question de l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables dans les PMA, et nous demandons la mise en place de partenariats plus solides et de nouveaux modèles de financement pour favoriser la transition de ces pays vers des énergies durables, afin de leur permettre de mettre au point et de déployer des technologies énergétiques nouvelles et rentables ;
31. Nous saluons les travaux accomplis jusqu'à présent par la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, et nous remercions le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que le Gouvernement turc d'avoir apporté une contribution précieuse à sa mise en service en 2017. Nous invitons par ailleurs les autres partenaires de développement à participer activement au développement de ses activités opérationnelles et en particulier, nous saisissons cette occasion pour souligner la nécessité pour l'ONUDI de s'associer avec la Banque de technologies afin de contribuer à un développement industriel durable. Nous saisissons également cette occasion pour saluer l'étude empirique entreprise par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que l'Union internationale des télécommunications sur les retombées économiques du haut débit dans tous ces pays, et nous nous engageons à améliorer la connectivité à haut débit dans les PMA pour y faire advenir la quatrième révolution industrielle (l'industrie 4.0) ;
32. Nous notons qu'il est nécessaire de s'orienter vers un mode de production relevant d'une économie circulaire pour concevoir des produits durables et recyclables et, ainsi, réduire les effets néfastes de l'industrialisation sur l'environnement et ouvrir la voie à de nouvelles méthodes de transformation ;
33. Nous soulignons qu'il est nécessaire que les accords commerciaux multilatéraux contribuent à l'élaboration d'initiatives efficaces de production et d'exportation de biens et de services dans les PMA, afin d'accélérer et d'accompagner leur sortie de la catégorie des PMA ;

L'esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes

34. Nous sommes conscients qu'il faut favoriser l'inclusion des groupes vulnérables de nos populations, en particulier les jeunes et les femmes, qui représentent un potentiel



inexploité et devraient prendre une part active au développement industriel inclusif et durable de nos pays pour favoriser leur sortie plus rapide de la catégorie des PMA ;

35. Nous prenons note des changements qui ont cours dans les domaines de la technologie, de l'environnement et de l'infrastructure. Alors que les avancées de la technologie – intelligence artificielle, outils d'analyse des mégadonnées et interdépendance numérique – s'accroissent et facilitent les progrès, la rapidité des évolutions risque de creuser la fracture technologique et numérique d'un pays à l'autre et de freiner la diffusion des technologies dans les différentes régions, en particulier dans les PMA ;
36. Nous savons qu'il existe un risque pour que l'automatisation croissante des opérations cognitives courantes et de certaines opérations cognitives non courantes rende des millions de travailleurs inutiles. Compte tenu de cette évolution, nous notons qu'il importe de former les jeunes pour qu'ils s'y adaptent et tirent parti des possibilités qu'elle offre, et nous demandons à cette fin une coopération accrue de la part des partenaires de développement. À cet égard, nous encourageons les jeunes et les femmes entrepreneurs des PMA à remplir leur rôle d'agents du développement, du changement et de la modernité afin d'accélérer le développement durable, et nous nous engageons à les y aider ;

Sécurité alimentaire, développement de la résilience et relèvement après un conflit

37. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'en 2018, plus de 113 millions de personnes réparties dans 53 pays souffraient de faim aiguë et avaient un besoin urgent d'aide alimentaire et de moyens de subsistance, cette situation étant avant tout attisée par les conflits, des prix alimentaires records et des régimes météorologiques anormaux donnant lieu notamment à des sécheresses prolongées. Sur les 53 pays qui connaissent une insécurité alimentaire, voire pire, 29 sont des PMA, qui représentent une population totale d'environ 80 millions d'habitants. Il est décourageant de noter que dans notre précédente déclaration, qui date de 2017, ce chiffre était de 71 millions, et qu'aujourd'hui ils sont 80 millions à faire face à cette dure réalité. Nous invitons nos partenaires de développement à accroître leur soutien financier et en nature pour parer à cette situation d'urgence ;
38. Nous notons que l'insécurité alimentaire est liée à une faible productivité agricole. Nous invitons donc la communauté internationale, en particulier nos partenaires de développement et le secteur privé, à s'employer plus activement à établir des partenariats et à en dégager plus de synergies afin d'augmenter la productivité agricole et les revenus ruraux pour mettre fin, une fois pour toutes, aux situations d'urgence ;
39. Compte tenu de la responsabilité de premier ordre qui nous incombe de garantir la sécurité alimentaire à nos populations, nous nous engageons à renforcer nos capacités



institutionnelles et demandons aux organismes du système des Nations Unies pour le développement d'accélérer et d'intensifier le transfert de connaissances, de technologies et de compétences vers les PMA pour leur permettre non seulement d'accroître leur productivité agricole, mais aussi d'améliorer le stockage, la transformation et le transport des produits agricoles. À cet égard, nous encourageons les organismes des Nations Unies à coopérer pour créer des synergies et à saisir cette occasion pour mettre en évidence certaines des meilleures pratiques qui bénéficient aux PMA, par exemple le programme conjoint FAO-AIEA pour l'alimentation et l'agriculture, la coopération établie entre la FAO et l'ONUDI pour promouvoir des débouchés commerciaux durables et inclusifs en développant l'agrobusiness et les chaînes de valeur agricoles ;

40. Nous soulignons qu'il importe de coopérer avec toutes les parties prenantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures nationales et internationales concrètes pour permettre aux PMA d'améliorer leur résilience face aux chocs économiques et d'en atténuer les répercussions négatives, de résister aux effets néfastes des changements climatiques et de les surmonter, de promouvoir une croissance durable et de protéger la biodiversité, et de lutter contre les risques de catastrophe naturelle afin de les réduire, comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul ;
41. Nous notons avec satisfaction l'appui fourni par l'ONUDI aux petits États insulaires en développement pour les aider à relever les défis des changements climatiques et à satisfaire leurs besoins en matière de développement économique, comme en témoigne le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, établi aux Tonga, qui continue de fonctionner avec l'appui de l'ONUDI, de l'initiative SIDS DOCK et du Gouvernement autrichien. Nous saisissons également cette opportunité pour demander à l'ONUDI et à ses partenaires d'élargir les domaines d'activité sur lesquels portent ces programmes ;
42. Nous soulignons que les difficultés particulières auxquelles se heurtent certains PMA sortis d'un conflit, notamment sur le plan humain, économique et social, doivent être reconnues afin de promouvoir et d'améliorer leur stabilité, le but étant qu'ils parviennent à un développement durable et qu'ils atteignent, précisément, l'objectif 16 de développement durable. À cet égard, nous soulignons la nécessité impérieuse d'aider les pays et les communautés d'accueil à organiser, pour les populations déplacées, des activités destinées à leur assurer une formation professionnelle et des moyens de subsistance durables, à l'heure où de plus en plus de personnes sont déplacées en raison de conflits prolongés et de catastrophes naturelles répétées ;

Programme d'action d'Istanbul, nouveau programme pour 2020-2030 et perspectives d'avenir

43. Nous attendons avec intérêt l'examen final du Programme d'action d'Istanbul et nous engageons à saisir cette occasion pour recenser les meilleures pratiques adoptées au



niveau national pour accélérer la progression vers un développement industriel inclusif et durable ainsi que la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 et des objectifs qui y sont associés ;

44. Nous saluons les efforts faits par l'ONUDI pour entreprendre un examen de sa stratégie opérationnelle en faveur des PMA afin de dégager des enseignements et des pratiques exemplaires de ses projets, tout en mettant en œuvre des systèmes de suivi afin de mieux suivre, à l'avenir, les progrès qui mènent à des retombées ; cette entreprise contribuera utilement à l'évaluation du Programme d'action d'Istanbul et ouvrira la voie à l'élaboration du prochain programme d'action ;
45. Nous affirmons que nous participerons pleinement à l'élaboration du nouveau programme d'action en faveur des PMA et que nous y intégrerons les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. À cet égard, nous demandons aux institutions spécialisées des Nations Unies de recenser les meilleures pratiques adoptées et de les trier par domaine d'activité, par exemple : énergie, environnement, sécurité alimentaire et sécurité sanitaire des aliments, agriculture et agro-industries, exportations et promotion des investissements, infrastructure et innovation, esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes, atténuation des conflits et développement de la résilience, établissement de partenariats et services de conseil stratégique. Nous saisissons cette occasion pour fournir l'appui nécessaire au niveau national pour recueillir les données et les informations utiles, étape essentielle à l'élaboration du programme d'action de la prochaine décennie en faveur des PMA ;
46. Nous réaffirmons l'importance du développement industriel, moteur de croissance, et saisissons cette occasion pour demander à l'ONUDI de prendre en compte les meilleures pratiques et les solutions novatrices qu'elle aura recensées lors de l'examen de sa stratégie en faveur des PMA et de communiquer, en coopération avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les informations nécessaires sur le rôle de l'industrialisation dans le reclassement des PMA lors de l'élaboration du nouveau programme d'action et de l'intégration finale de son programme en faveur des PMA ;
47. Nous invitons les organismes des Nations Unies, et particulièrement l'ONUDI, à recenser des solutions novatrices, y compris des solutions qu'elle met déjà en application lors de ses interventions dans ses États Membres, et de les proposer en vue de l'élaboration du nouveau programme d'action en faveur des PMA, pour qu'elles bénéficient aux PMA qui aspirent à une industrialisation durable ;
48. Nous demandons à tous nos partenaires de développement et aux acteurs internationaux du développement de prêter attention à l'avertissement relatif aux aspects financiers du système multilatéral, formulé dans le document final du forum de 2019 sur le suivi du



financement du développement ; nous exhortons tous les pays et tous les partenaires à assurer un financement adéquat du développement et à mettre en œuvre des stratégies opérationnelles, des projets et des programmes adaptés à chaque pays et à chaque région pour l'élimination de la pauvreté absolue, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les PMA ;

49. Enfin, à l'heure où nous évaluons les succès et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul afin de préparer la voie en vue de l'élaboration du nouveau programme d'action en faveur des PMA, nous nous engageons à tirer les enseignements de cette expérience et à reproduire les meilleures pratiques auxquelles elle a donné lieu, et à faire de même pour les cinq premières années de réalisation des objectifs de développement durable dans les PMA et les autres pays. Nous demandons à la communauté internationale, y compris au système des Nations Unies, de coopérer pour organiser la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha en 2021, et pour élaborer un document final et un plan d'action solides et pragmatiques.

[Adoptée à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) le 2 novembre 2019]

DRAFT



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

VIENNA INTERNATIONAL CENTRE, P.O. BOX 300, 1400 VIENNA, AUSTRIA
TELEPHONE: (+43-1) 26026-0, FAX: (+43-1) 26926-69
E-MAIL: UNIDO@UNIDO.ORG, INTERNET: WWW.UNIDO.ORG

